

Analyse des sources de financement public et privé
des opérateurs culturels majeurs
soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Isabelle Paindavoine – Observatoire des politiques culturelles

18 octobre 2017

Contexte de l'étude

Cette étude a été réalisée de septembre 2013 à juin 2014.

À l'époque, le programme opérationnel de l'Administration générale de la Culture (AGC) définissait, dans l'axe 2 (« Favoriser la multiplication des initiatives transversales et pluridisciplinaires »), un projet portant sur la recherche de formes de financement alternatif d'infrastructures locales d'animation et de diffusion.

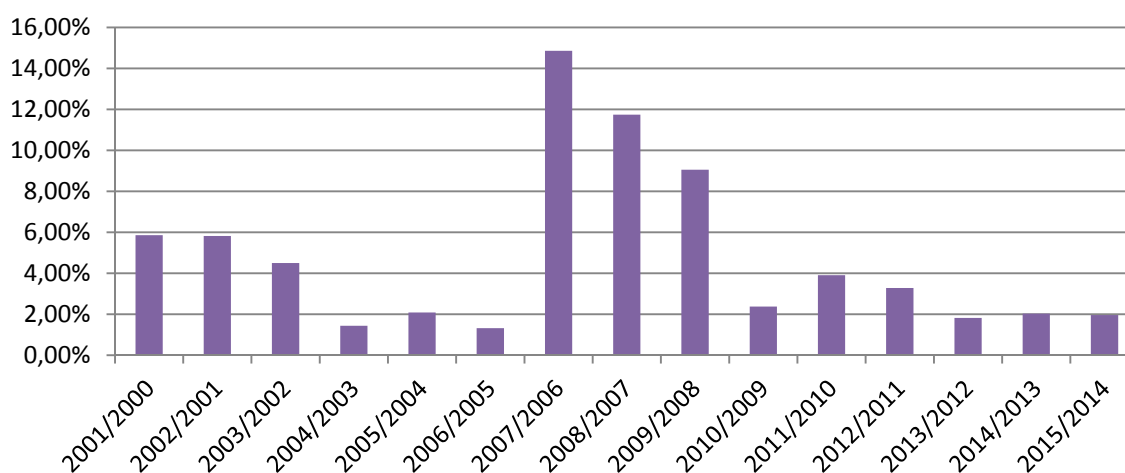
Du côté de l'Observatoire des politiques culturelles, le financement alternatif de la culture était l'un des thèmes de recherche qui figurait dans les perspectives 2014-2015, répondant ainsi au souhait du Gouvernement, et qui figurait dans la Déclaration de Politique Communautaire 2009-2014, de lui confier une étude visant à formuler des propositions de financement alternatif de la culture.

C'est dans cette perspective commune de thème de recherche que s'inscrit la collaboration entre la cellule stratégique de l'AGC et l'OPC.

Très rapidement, il est apparu plus approprié, en définissant les contours de la recherche à mener, de parler de financement complémentaire plutôt que de financement alternatif. En effet, au sens littéral, le terme « alternatif » signifie « remplacer ». Or, l'objectif, à travers ce projet, n'est pas de trouver des solutions pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) se désolidarise des opérateurs culturels mais bien que ceux-ci puissent également compter sur d'autres sources de financement afin de réduire leur degré de dépendance financière vis-à-vis de la FW-B.

Chaque année, de nouveaux opérateurs culturels sollicitent le soutien de la FW-B. Or, bien que le budget consacré à la culture augmente chaque année, son taux de croissance annuel, comme on le voit sur le graphique ci-dessous, est assez volatile. Il est donc impossible pour la FW-B, de répondre favorablement à toutes les sollicitations. Ajoutons à cet élément l'inflation qui, si elle augmente les charges, n'entraîne pas une augmentation systématique des subsides reçus par les opérateurs déjà soutenus par la FW-B.

Taux de croissance du budget de l'AGC



De manière concomitante au travail de recherche de nouvelles pistes pour le financement de la culture, il a semblé pertinent d'effectuer une analyse des moyens financiers dont disposent les opérateurs culturels subventionnés par la FW-B. L'objectif était donc de faire l'état des lieux des différentes sources de financements public et privé auxquelles les opérateurs culturels ont recours, afin de mieux appréhender, d'une part, le poids relatif de ces différentes sources et, d'autre part, leur degré de diversité.

Méthodologie d'intervention

Pour réaliser cet état des lieux, le périmètre des opérateurs majeurs au sein des services de l'AGC a été défini.

Un opérateur majeur est ici défini comme un opérateur culturel ayant reçu, de la part d'un ou plusieurs services de l'AGC, une ou plusieurs subventions pour un montant cumulé de minimum 250.000€ au cours de l'année 2012, ce qui correspond au seuil du passage des subventions au Gouvernement de la FW-B. Ce montant de minimum 250.000€ a été calculé à partir des tableaux de suivi des subventions, utilisés par tous les services de l'AGC.

Afin de pouvoir dessiner une évolution dans le temps et pointer éventuellement quelques tendances, au départ, 4 années de référence avaient été envisagées : 2000, 2005, 2010 et 2012. De même, le travail mené dans le cadre de DICOS aurait dû aider à l'obtention des informations combinant la source de financement (distinction entre les différents niveaux de pouvoir) et le type de subside octroyé (équipement, infrastructure, politique de l'emploi...).

Dans cette perspective, une note a été adressée, fin juin 2013, aux Directeurs généraux adjoints de l'AGC pour recevoir les comptes de résultats des opérateurs majeurs, pour les 4 années de référence.

À la réception des dossiers (mi-septembre), les comptes d'un échantillon de 10 opérateurs issus de services différents ont été analysés, en vue de la construction d'une feuille de calcul Excel pour l'encodage des données.

Ce travail a permis de faire les constats suivants :

- les comptes des 4 années demandées ne figurent pas systématiquement dans les dossiers remis par les services ;
- les comptes relatifs à l'année 2000 sont très souvent manquants ;
- les opérateurs ne sont pas tous soumis à l'obligation de se conformer à la nomenclature développée dans le cadre de DICOS ;
- certains comptes d'opérateurs, présentés sous le format DICOS, comportent des erreurs ; les subsides de fonctionnement (qui doivent figurer dans le compte 737) sont parfois répertoriés en subsides en capital et en intérêts (compte 736), ou encore des sources de financement sont comptabilisées sous le mauvais numéro de compte ;
- certains comptes sont sous format abrégé, ce qui rend impossible la distinction, dans les postes de produits, du montant des subsides ;
- certains comptes ne présentent que le total du compte 73 (cotisations, dons, legs et subsides), ce qui rend impossible l'identification du montant reçu par source de financement.

Sur base de ces constats, il a été décidé :

- de supprimer l'année 2000 de l'analyse car elle ne peut être menée que pour un trop petit nombre d'opérateurs ;
- de ne pas utiliser la nomenclature DICOS et donc de faire l'analyse par source de financement uniquement, sans distinction du type de subside ;
- de recenser, par opérateur, au moment de l'encodage des données, le cas échéant, l'(les) année(s) pour la(es)quelle(s) le compte de résultat n'est pas disponible ainsi que les informations manquantes (ceci concerne les comptes abrégés et ceux pour lesquels est uniquement mentionné le total du compte 73).

Pour ce qui concerne plus particulièrement le dernier point, différentes recherches ont été effectuées dans le but de compléter les années et/ou les informations manquantes :

- dans un premier temps, via le site internet de la BNB à partir duquel il est possible de consulter les bilans et comptes de résultats lorsqu'ils sont publiés par les opérateurs ;
- dans un second temps, lorsque la recherche sur le site de la BNB se révélait infructueuse, par une relance auprès des services concernés pour voir dans quelle mesure il était possible de retrouver/compléter les années/données manquantes.

Suite à ce travail, 181 opérateurs majeurs ont été identifiés ; ils se répartissent comme suit au sein de chaque service¹ :

		Opérateurs majeurs (année de référence : 2012)
Affaires générales (DO 20)	Initiatives et interventions diverses	1
	Pluridisciplinaires	7
	Centres culturels	19
	Total	27
Arts de la Scène (DO 21)	Interdisciplinaires	5
	Théâtre	33
	Musique	10
	Danse	4
	Total	52
Lettres et Livres (DO 22)	Lecture publique	13
Jeunesse et Education permanente (DO 23)	Jeunesse	27
	Education permanente	49
	Total	76
Patrimoine culturel et Arts plastiques (DO 24)	Patrimoine culturel	8
	Arts plastiques	2
	Patrimoine et création	3
	Total	13
Total		181

¹ Dans le cas où un opérateur reçoit des subside en provenance de différents services de l'AGC, il a été affecté au service dans lequel il perçoit le plus gros montant.

L'analyse des dossiers reçus a fait apparaître des divergences relatives à la disponibilité des données souhaitées. Les opérateurs peuvent ainsi être classés en quatre catégories :

- comptes complets : toutes les informations souhaitées sont disponibles ;
- comptes complets mais dans lesquels il n'est pas possible de distinguer les sources de subsides ;
- comptes sous formats abrégés ;
- « autre » : il s'agit des opérateurs qui, pour l'année considérée, soit n'existaient pas, soit n'étaient pas subventionnés par la FW-B, ou pour lesquels le compte de résultats n'a pas été transmis.

En comparant, pour chacun des services, le type d'information disponible par année, on a fait le constat que c'était au sein du Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (DO 23), que la part des comptes complets était la plus faible et ce, pour les 3 années retenues dans le cadre de notre analyse. Il est intéressant également de noter que l'écart se creuse davantage pour 2010 et 2012. Cette situation nous a amenés à sortir ces deux secteurs de notre analyse.

Encodage des données

Pour permettre, d'une part, à l'analyse d'être la plus complète possible et, d'autre part, au travail de collecte de données de pouvoir être utilisé, dans le futur, sous d'autres angles de recherche, les données encodées relèvent tant des comptes de produits que des comptes de charges. Y a également été ajouté le nombre d'équivalents temps plein (ETP) lorsque les informations du bilan social étaient disponibles (soit dans les documents remis par les services, soit sur le site de la BNB). En effet, dans le cas présent, une analyse des comptes de charges, et plus particulièrement du poids des charges salariales, est pertinente, dans la mesure où les subsides sont utilisés pour les couvrir en tout ou partie.

Ainsi, en fonction de la disponibilité/existence des données, les informations suivantes ont été encodées par année et par opérateur (certaines données sont le résultat d'un calcul propre) :

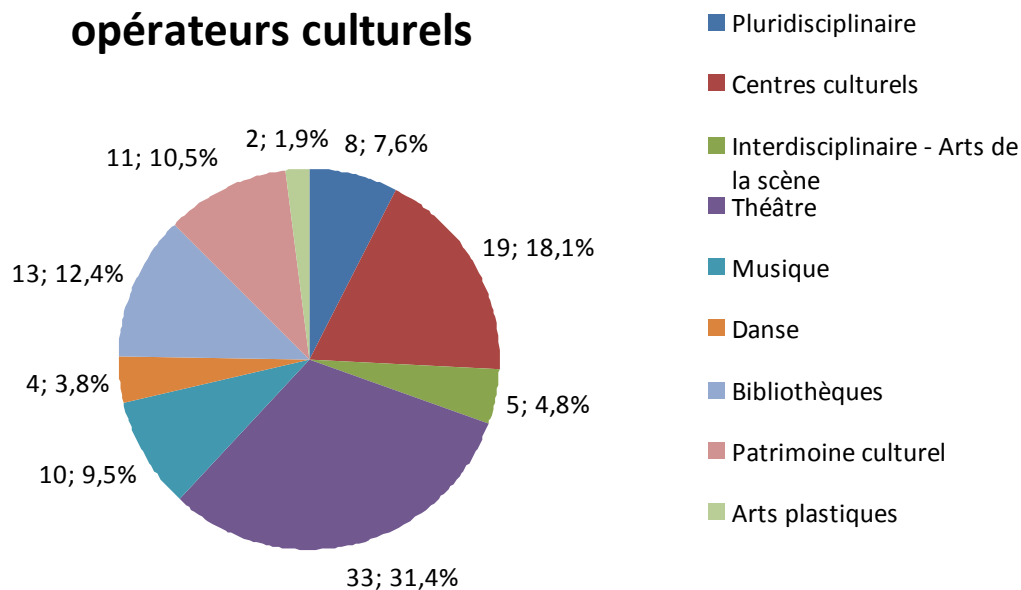
PRODUITS	Chiffre d'affaires (hors sponsoring)
	Sponsoring
	Variations des stocks et des commandes en cours d'exécution
	Production immobilisée
	Total des cotisations, dons, legs et subsides
	Cotisations, dons et legs
	Mécénat
	Subsides et subventions des villes et communes, des intercommunales & des communautés urbaines
	Subsides et subventions des Provinces
	Subsides et subventions de la Commission communautaire française - BXL
	Subsides et subventions de la Région de Bruxelles Capitale
	Subsides et subventions de la Région wallonne
	Subsides et subventions de la FW-B
	Subsides et subventions - Loterie Nationale
	Subsides et subventions de l'Etat fédéral
Subsides et subventions de l'Union européenne	

	Autres subsides ²
	Total subsides
	Autres produits d'exploitation
	Total des produits d'exploitation
	Produits financiers
	Produits exceptionnels
	Total des produits
CHARGES	Approvisionnements et marchandises, services et biens divers
	Rémunérations, charges sociales et pensions
	Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges
	Autres charges d'exploitation
	Total des charges d'exploitation
	Charges financières
	Charges exceptionnelles
	Total des charges
Marge brute d'exploitation	
Nombre ETP à la clôture de l'exercice	

Analyse des opérateurs majeurs des DO 20, 21, 22 et 24

L'analyse a donc finalement porté sur 105 opérateurs majeurs³. Parmi ces 105 opérateurs, 31% relevaient du Théâtre et 18% des Centres culturels.

Répartition des 105 opérateurs culturels



² Sont repris sous ce libellé, les subsides qui soit n'émanent d'aucune des sources mentionnées précédemment, soit pour lesquels la source n'est pas identifiée dans les comptes de résultats des opérateurs.

³ Le libellé « Pluridisciplinaire » reprend les programmes 0 et 1 de la DO 20, à savoir Initiatives et interventions diverses et Pluridisciplinaire. De même, on retrouve sous le libellé « Patrimoine culturel », les opérateurs des programmes 1 et 3, à savoir Patrimoine culturel, Patrimoine et création.

En 2012, sur l'ensemble des opérateurs soutenus par la FW-B (1.515 pour les DO 20, 21, 22 et 24), les 105 opérateurs analysés représentaient 7% de l'ensemble des opérateurs et couvraient 66% du montant total des subsides octroyés par la FW-B aux opérateurs des DO 20, 21, 22 et 24.

Pour une meilleure lisibilité des résultats pour chacun des postes de produits/charges, une analyse était proposée sur base d'un canevas commun présenté en deux temps : d'abord une analyse globale pour les 105 opérateurs et ensuite une analyse détaillée pour chacun des secteurs.

Ce canevas comprend, pour chacun des postes de produits/charges analysés, à chacune des années d'observation :

- le montant total ;
- le montant moyen ;
- la part relative (il s'agit ici du poids du poste de produits/charges analysé par rapport au total produits/charges);
- des données de tendances centrales à savoir l'écart type, la médiane, le minimum et le maximum.

Pour rappel, certains opérateurs présentent des comptes abrégés, ce qui signifie que pour chacun des postes comptables analysés, un montant n'est pas systématiquement disponible. C'est pourquoi, dans chacun des tableaux construits dans l'analyse, le nombre d'opérateurs pour lequel les calculs ont pu être effectués était mentionné. De même, la part relative de chaque poste de produits/charges dans le total des produits/charges se base sur les valeurs moyennes calculées pour l'ensemble des opérateurs pour lesquels l'information était disponible.

Et après ?

Cette étude a donné lieu à une publication dans le Focus Culture 2014⁴.

En 2017, il a été décidé de l'actualiser.

Cette actualisation portera sur deux aspects, l'un quantitatif, et l'autre qualitatif.

Sur le plan quantitatif, il a été décidé d'ajouter l'année 2015 à l'analyse initiale. Pour ce faire, il a été demandé aux différents services de l'AGC de récolter les comptes de résultats et bilans des 152 opérateurs majeurs soutenus en 2015 par l'AGC (hors DO 23). Une nouvelle division organique est ainsi apparue dans l'analyse, la DO 25 puisqu'intégrée désormais à l'AGC. Celle-ci prend en charge les aides à la presse, à la radio et à la télévision, ainsi qu'au cinéma. Le secteur du cinéma et vidéo ainsi que celui de la radio et télévision sont les plus gros bénéficiaires d'aides.

La prise en compte de cette nouvelle DO a eu pour conséquence, vu le critère de classification des opérateurs choisi (cf. supra), de faire basculer en DO25 quelques opérateurs qui, dans l'analyse initiale, étaient classés en DO 20, 21, 22 ou 24. Les données comptables datant de 2015 ont été encodées en suivant le même schéma que celui utilisé lors de la première analyse en 2013, de telle sorte qu'une évolution des différents secteurs puisse être perçue.

⁴ Il s'agit d'une publication de l'Administration générale de la Culture. Celle-ci ainsi que les publications des années précédentes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.culture.be/index.php?id=publications> (à l'onglet Politique culturelle, consulté le 18/10/2017)

Sur le plan qualitatif, il a été décidé de mener des entretiens en face à face avec des opérateurs majeurs. Cette seconde partie de l'étude qui sera menée pour l'ensemble des DO 20, 21, 22 et 24, a, dans un premier temps, été focalisée sur les musées (programme 1 de la DO 24).